



CDEN du Loiret 3 juillet 2019

Déclaration liminaire

de la FSU

Monsieur l'Inspecteur d'académie,
Monsieur le Vice président du Conseil Général,
Monsieur le Préfet,

La Loi Fonction Publique impose une révision à la baisse du paritarisme auquel nous sommes attachés. Nous considérons celui-ci comme garant du bon fonctionnement de l'institution scolaire. Aussi, sommes nous très inquiets, en particulier, de l'évolution du rôle du CDEN dans le sens d'une diminution envisagée de ses prérogatives.

Concernant la Loi Blanquer, si nous nous félicitons de l'abandon de nombreux points dont celui concernant la création des EPLSF ou celui du statut de direction d'école, nous exprimons notre opposition et notre plus vive inquiétude sur plusieurs autres points qui, malheureusement, demeurent : et notamment le financement obligatoire du privé via la maternelle avec explosion possible de la carte scolaire, l'extension du recrutement par contractualisation, le maintien des établissements publics internationaux qui opère un tri des élèves...

A propos des mesures d'ajustement de la carte scolaire à examiner aujourd'hui, elles ont permis de répondre à 26 situations de sureffectif par des ouvertures de postes, il s'agit de permettre de corriger partiellement un nombre important de fermetures décidées en février dernier pour abonder le dédoublement des CP-CE1 en Rep et Rep +.

Ce rééquilibrage timide, s'il semble aller dans le bon sens, demeure insuffisant :

Tout d'abord, il s'effectue par un artifice en utilisant les 13 postes E et G restés vacants et ensuite, des besoins réels dans l'ensemble des écoles sont minimisés.

Vous n'êtes pas sans savoir que les conditions de travail se dégradent quasiment partout : l'école est de plus en plus inclusive, ce que nous ne contestons pas. Elle est aussi le reflet de la société qui va mal : un nombre d'élèves en difficulté croissant met à mal la gestion des classes. Des comportements violents, inadaptés voire ingérables mettent les équipes devant des situations totalement inédites, les déstabilisent et place de nombreux collègues en souffrance. Cet état de fait nécessiterait des moyens accrus pour une prise en compte de ces élèves afin de permettre à l'école de tout simplement continuer à fonctionner.

Enfin, à propos de la modification des horaires des écoles, cela appelle plusieurs remarques : il semble en effet, que certains conseils d'écoles n'aient été au mieux qu'une chambre d'enregistrement puisque cette année, encore, les propositions qui sont faites aujourd'hui ne prennent pas en compte les avis de certains de ceux-ci. Nous y reviendrons dans l'ordre du jour.